



النقابة الوطنية المستقلة لمستخدمي الإدارة العمومية
Syndicat National Autonome des Personnels de
l'Administration Publique
SNAPAP



Bureau National
Cite Boushaki
zone Beb Ezzouar- ALGER
Télé Fax: (213) 021824234
Mobile : (213) 0559844291
E-mail : femmesnapap@yahoo.fr
www.cosyfop.org

المكتب الوطني
78 ، حي بوسحافي
باب الزوار - الجزائر العاصمة
الهاتف / الفاكس : (213) 021824234
النقال : (213) 0559844291
الإيميل الرسمي : femmesnapap@yahoo.fr
www.cosyfop.org

Alger le 26/04/2026

COMMUNIQUE

Le Syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique (SNAPAP) informe l'ensemble de ses membres ainsi que l'opinion publique nationale et internationale que le congrès national, initialement prévu les 10, 11 et 12 avril 2026 à Alger, est reporté à une date ultérieure, qui sera communiquée en temps utile.

Ce report intervient en raison de l'absence de réponse des autorités compétentes de la wilaya d'Alger à la demande d'autorisation déposée en bonne et due forme par le biais de l'avocat de l'organisation.

Selon notre avocat, cette absence de réponse constitue de facto une décision implicite de refus, au sens du Code de procédure civile et administrative, que nous considérons comme une entrave manifeste et injustifiée à l'exercice d'un droit fondamental garanti par la législation nationale et les conventions internationales ratifiées par l'Algérie.

Face à ce silence injustifié, une lettre de contestation formelle a été adressée au ministère du Travail afin de dénoncer cette situation et d'exiger le respect du cadre légal.

Le SNAPAP tient également à souligner que 78 délégués, dont 30 femmes, ont été dûment enregistrés pour participer à ce congrès via la plateforme en ligne, parmi lesquels figurent 38 responsables de fédérations affiliées à l'aile de M. Belgacem Felfoul. Par ailleurs, 21 observateurs ont été enregistrés afin de suivre le déroulement des travaux du congrès. Cette participation large, inclusive et pluraliste démontre sans ambiguïté que ce congrès constitue un véritable congrès de consensus, rassemblant l'ensemble des composantes de l'organisation, y compris celles historiquement divergentes.

Dès lors, son blocage par les autorités ne peut être interprété que comme une volonté délibérée d'empêcher une dynamique interne d'unification et de renouvellement démocratique.

Par ailleurs, le SNAPAP constate avec gravité que les autorités persistent à soutenir M. Belgacem Felfoul, notamment à travers des correspondances officielles adressées aux administrations publiques, le reconnaissant comme secrétaire général pour un sixième mandat, en violation flagrante de l'article 56 de la loi n° 23-02 relative à l'exercice du droit syndical, qui limite strictement le nombre de mandats à deux.

Cette situation constitue une violation manifeste de la loi nationale doublée d'une ingérence directe et inacceptable dans les affaires internes du SNAPAP, traduisant, à travers le blocage de

son congrès et la légitimation de pratiques illégales, une volonté délibérée de saper son autonomie et de contourner les principes fondamentaux de la liberté syndicale.

Ces agissements constituent également une violation grave des engagements internationaux de l'Algérie, notamment au regard des conventions de l'Organisation internationale du Travail relatives à la liberté syndicale et à la protection du droit d'organisation.

En conséquence, le comité de préparation du congrès du SNAPAP a décidé :

- De saisir officiellement le Comité de la liberté syndicale du Bureau international du Travail (BIT), ainsi que la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) ;
- De saisir la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la liberté de réunion pacifique et d'association ;
- D'informer l'ensemble des fédérations syndicales internationales de ces dérives graves ;
- De poursuivre les consultations internes afin d'identifier les modalités les plus appropriées pour tenir le congrès en toute autonomie, à l'abri de toute ingérence des services de sécurité ou de l'administration.

Le SNAPAP réaffirme sa détermination à tenir son congrès dans le respect de la légalité et de ses statuts, et appelle à la cessation immédiate de toute forme d'ingérence dans son fonctionnement interne.

La présidente du congrès national

Nassira Ghozlane

